

**Séance plénière extraordinaire 2021 – 2024****DATE ET HEURE – LIEU – LISTE DES PRÉSENCES – ORDRE DU JOUR**

Date et heure Lieu	Lundi 16 octobre 2023, de 20h à 22h20 - Salle paroissiale – Maison de Commune				
Présences	Président de la municipalité	Olivier Cottagnoud	OC	AV	Présent
	Vice-président de la municipalité	Fabien Papilloud	FB	PLR	Présent
	Conseillère municipale	Lydia Moix	LM	LC	Présente
	Conseiller municipal	Stéphane Papilloud	SP	LC	Présent
	Conseiller municipal	Dominique Kuster	DK	AV	Présent
	Secrétaire municipal	Bertrand Fontannaz	BF		Présent
	Membre - Président du Conseil général	Pierre-Michel Venetz	PMV	LC	Présent
	Membre – Vice-président du Conseil général	Jean-Benoît Genoud	JBG	AV	Présent
	Membre - Secrétaire du Bureau	Monique Roh-Roduit	MRR	PLR	Présente
	Membre - Chef de groupe	Florent Favre	FF	LC	Présent
	Membre - Chef de groupe	Helen Minguely-Coudray	HMC	AV	Présente
	Membre - Chef de groupe	Alexandre Roh	AR	PLR	Présent
	Membre – membre du Bureau	Chantal Roh	CR	LC	Présente
	Membre – Edilité/urbanisme/territoire	Yannick Berner	YB	PLR	Présent
	Membre - Rapporteur COGEST	Xavier Berthouzoz	XB	AV	Présent
	Membre – COGEST – suppl. Relect/rédac.	Nadia Bogo-Aebi	NBA	AV	Présente
	Membre – Relecture/rédaction	Christine Cavalera	CC	PLR	Présente
	Membre - RCO	Alain Coquisart	AC	PLR	Excusé
	Membre - RCO	Pascal Coudray	PC	AV	Présent
	Membre - RCO	Michel Declercq	MD	LC	Présent
	Membre – Relecture/rédaction	Adem Durakovski	AD	LC	Présent
	Membre - COGEST	Pietro Falco	PF	LC	Excusé
	Membre - Suppléant COGEST	Luis Ferreira Manuel	MLF	PLR	Présent
	Membre - COGEST	Mathieu Fournier	FM	LC	Présent
	Membre	Julien Girod	SF	AV	Présente
	Membre - RCO	Stéphanie Glassey	SG	LC	Présente
	Membre - COGEST	Carole Larmandieu-Pianzola	CLP	PLR	Excusée
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Pascale Moos	PM	LC	Présente	
Membre	Bertrand Pillet	BP	PLR	Présent	
Membre - Président COGEST	Daniel Roh	DR	PLR	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Raphaël Roh	RR	AV	Présent	
Membre – RCO – suppl. COGEST	Arnaud Zufferey	AZ	AV	Présent	
Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Laurent Zufferey	LZ	AV	Présent	
Excusé	Membre - RCO	Pierre-Alain Morard	PAM	AV	Excusé
	Membre - Cogest	Cindy Papilloud	CP	LC	Excusée
Absents	Membre - Edilité/urbanisme/territoire	Nihat Curic	EC	LC	Absent

Ordre du jour :

- 1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal de la séance plénière extraordinaire du 19 juin 2023
- 3 Adhésion à l'association des parents d'accueil des Coteaux du Soleil
 - Message du Conseil communal
 - Discussion
 - Vote
- 4 Présentation des activités Jeunesse / Intégration / Animation
- 5 Présentation du projet KSUITE (nouvelle plateforme informatique de la commune)
- 6 Informations sur le bâtiment multisports au stade des Plantys
- 7 Informations sur le règlement « structures et écoles suite à la motion acceptée par le CG »
- 8 Informations sur le RCO
- 9 Information de la part de l'Exécutif
- 10 Divers

BIENVENUE

Le président, Pierre-Michel Venetz (PMV), ouvre la séance et salue l'assemblée. Il fait le tour des groupes pour le contrôle des présences. 27 personnes présentes pour le législatif, dont 26 votants. La majorité est réunie.

PMV rend hommage à Adrien Roh, papa du conseiller général Raphaël Roh. L'assemblée observe une minute de silence.

1 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire, Monique Roh-Roduit (MRR), lit l'ordre du jour.

Tous les groupes entrent en matière et acceptent l'ordre du jour tel que présenté.

L'ordre du jour est accepté tacitement.

2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2023

Tous les groupes entrent en matière.

Helen Minguely-Coudray (HMC), le groupe acceptera mais demande de corriger les fonctions des membres suivants : Nadia Bogo, membre Cogest, Julien Girod, CG, Arnaud Zufferey membre RCO et suppléant Cogest.

Tous les groupes approuvent le PV.

Le procès-verbal de la séance plénière ordinaire du 19 juin 2023 est accepté à l'unanimité.

3 ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ACCUEIL DES COTEAUX DU SOLEIL

Tous les groupes entrent en matière.

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Fabien Papilloud (FP)

L'association des parents d'accueil a pour mission d'accueillir les enfants. Les CMSS ne s'en occupant plus, l'association donc a été créée. Les statuts, qui vous ont été transmis, ont été revu par un juriste afin qu'ils soient conformes.

Les parents d'accueil représentent 257 enfants sur les 4 communes. 113 enfants sur Vétroz avec 19 parents d'accueil. Ces statuts fixent un cadre clair au fonctionnement de cette association pour enlever tout flou et permettre aux parents qui y travaillent d'y trouver satisfaction ainsi que pour les enfants qui y sont reçus.

DISCUSSION

XB prend la parole et souhaite qu'un point soit ajouté sur la manière dont les parents d'accueil sont pris en charges, encadrés, les jeux mis à disposition. Cela manque dans les buts.

Concernant l'AG, il y a 4 communes qui participent, donc 8 délégués. Les délégués proviennent-ils de l'assemblée ?

FP au début d'une législation, les présidents se réunissent et nomment les représentants des communes au sein des diverses associations intercommunales. Actuellement, les membres des comités font partie des délégués, mais c'est quelque chose qui pourrait être changé selon les vœux des communes. Ces personnes sont proposées par les communes et non élues par l'AG. Cette dernière confirme par vote.

XB, AG, le délai aussi long de 3 mois pour déposer à l'ordre du jour, a-t-il été voulu à cause du rythme des réunions ?

FP, le rythme des réunions du comité est basé par le besoin car il y a une coordinatrice responsable qui travaille à temps partiel qui s'occupe des affaires courantes, il y a été fixé pour 1-3 par trimestre, c'est l'opérationnel qui s'occupe de la gestion.

Le délai de 3 mois permet de préparer une réponse de qualité lors d'assemblée générale.

XB, le président est-il issu de l'assemblée ou du comité ?

FP, il est issu du comité.

XB, pour le principe, je préfère le terme élection au lieu de nomination.

FP Les membres du comité sont désignés par les communes et c'est l'assemblée générale est là pour les nommer. Ce n'est pas un vote. C'est un statut type pris du canton du Valais.

XB L'AG décide du tarif horaire appliqué, mais je n'ai pas trouvé le point au sujet de l'acceptation du règlement par l'AG.

FP Les statuts sont de la compétence de l'AG, mais les éventuels règlements sont de la responsabilité du comité. C'est la direction, soit la coordinatrice et le responsable des parents d'accueil qui vont faire les règlements pour le personnel, les vacances, etc. Ils seront validés par le comité.

XB, j'aurais voulu que l'AG valide les règlements afin de lui donner la possibilité d'intervenir.

XB, un point qui me pose souci, c'est qu'au moment de la dissolution de cette association, est-ce que les communes peuvent avoir leur mot à dire pour la répartition de la fortune ?

FP en règle générale, les associations doivent donner leur fortune à un organisme qui suit les mêmes buts. On suivra les recommandations, mais c'est l'AG qui dissout l'association. On va se renseigner pour savoir si les communes auront leur mot à dire et quel organe politique devra se prononcer.

XB C'est l'AG qui élit le président du comité ?

FP, le président est déjà nommé lors de la séance des présidents communaux qui nomment les membres du comité avant l'AG. Cette dernière valide le choix.

XB, la Cogest a relevé qu'il manque un point sur la révision. Peut-être mentionner qu'à l'issue du contrôle par les réviseurs des comptes, que ces derniers, avec les rapports, soient remis aux Cogest des communes pour contrôle ?

FP, sur les 4 communes membres, Ardon et Chamoson ont une assemblée primaire donc pas de commission de gestion. Les comptes seront remis aux exécutifs communaux par l'association. Ils peuvent ensuite être remis aux commissions de gestion selon le choix de chaque commune.

XB annexe 1

FP l'association des parents d'accueil existe depuis des années. Nous sommes à près de 1,9 millions de charges, en terme de salaires pour les mamans de jours à presque 1,4 millions et il devenait nécessaire d'avoir un cadre légal. Après, dans un débat qu'il veut démocratique devons-nous aller dans cette direction ou une autre ? Aujourd'hui, il est important que nous ayons des statuts pour cette association, pour qu'elle puisse fonctionner comme toute association doit le faire, pour protéger toutes les personnes concernées.

Pour info, ces statuts ont déjà été approuvé par l'assemblée primaire d'Ardon.

FF, art 26 des statuts, ils ont été accepté en juin 2023 et remplacent ceux de 2021. Il ne me semble pas que nous ayons eu l'occasion de nous prononcer sur ces statuts. Pour quelle raison ?

FP, tout à fait, lors des statuts de 2021, on ne savait pas qu'ils devaient être validés par le CG en raison de ces fameuses dépenses. Au fur et à mesure des contacts avec le SAIC, nous avons reçu la recommandation de les faire approuver par le CG. Les 1ers statuts avaient été fait un peu dans l'urgence, on s'était permis d'avancer pour avoir quelque chose tienne un peu la route.

FF, concernant les 2 délégués, il serait importun qu'un des 2 soit un membre du CG, de la Cogest ou autre pour avoir une bonne collaboration entre les 2 pouvoirs

DR, il y a 257 enfants, savons-nous le budget global de l'association ?

FP, c'est un peu moins de 2 millions de budget pour 2024, 1'879'940.- pour être exact.

DR, c'est le coût avec le CMS, au sein du CMS ?

FB, non, c'est le budget 2024. Nous ne sommes plus avec le CMS depuis 2021.

DR, la sortie du CMS a amené un surcoût ?

FB, Il n'y a pas de surcoût, cela a toujours été bien séparé. Il y a eu des soucis de comptabilité au CMS où certaines charges salariales des mamans de jour ont été payées par le CMS qui ont valu ces fameux 500'000.- d'arriérés. Comme l'association demande des avances aux communes quand elle a besoin d'argent, et si cette personne ne fait pas ces demandes-là, l'argent n'est pas versé et après nous devons procéder à des rattrapages. Ces 500'000 francs seront entièrement remboursés l'an prochain.

DR pourquoi ne pas rattacher la gestion des mamans de jour à la structure d'accueil communale et cela dans toutes les communes ?

FP, aujourd'hui nous avons une coordinatrice à 80% et un responsable à 10% soit presque une 100%. Cela veut dire qu'il faudrait que nous ayons ce personnel pour, par exemple, visiter les mamans de jour pour avoir une seule personne qui soit au courant. Ces choses-là sont faite un niveau intercommunal. C'est une question qu'il faut se poser à savoir s'il faut reprendre au niveau de la commune. Il y aura surement augmentation des charges car il sera difficile de trouver quelqu'un pour un 20% ou alors augmenter le taux d'occupation d'un poste. Cela va être très compliqué.

DR, je demande cela par rapport aux différences de facturations entre les parents qui sont à l'UAPE et en parent d'accueil, on ne trouve pas normal que la structure des prix soit si différente. Elle vient du fait que les 2 étaient séparés. Uniformiser les choses seraient un bon point.

Il y est marqué « convention collaboration avec les communes est en cours de réalisation. Cette dernière complètera les statuts et sera soumis à l'exécutif d'ici fin 2023 ». Peut-on nous dire le contenu de cette convention ?

FP ce sera transmis à la Cogest dès que nous aurons la version finale. L'idée est de fixer le mode de fonctionnement et la répartition des coûts aux communes, selon l'utilisation.

DR vous avez décidé de sortir de l'office du tourisme, c'est de votre compétence. C'est la loi sur les communes qui régit l'entrée et c'est les statuts qui définissent la sortie. Si rien n'est

spécifié, l'exécutif qui est pleinement compétant pour sortir de cette association. Si l'on veut un droit de regard du législatif pour la sortie, il faut le spécifier dans les statuts.

PMV il serait judicieux d'obtenir un rapport d'activité sur ces associations et les comptes en fin de chaque année civile.

HMC demande une interruption de séance pour délibérer avant de voter.

PMV l'accorde.

PC à l'association, on se base sur le chiffre 2600 de la déclaration fiscale. À la commune on se base sur 1600. Cette séparation va continuer ou vous allez uniformiser la base de taxation ?

FP, nous avons eu cette discussion vis-à-vis de l'association. Avec l'association, la 2600 va continuer. Pour la 1600 on va voir si on va continuer ou pas, cette discussion n'a pas encore eu lieu.

PC, Y a-t-il une limite d'enfant chez un parent d'accueil, c'est à dire le nombre d'heures ?

FP, non

Séance interrompue et reprise au bout de 15 min.

HMC reprend la parole. À la lumière des remarques de XB, des autres groupes, en particulier le contrôle par la Cogest et la dissolution qui doit être approuvée par le législatif, l'AV demande que le règlement soit modifié et complété avant d'être voté ce soir. Le groupe AV va refuser le règlement pour qu'il soit amélioré. Notre groupe n'a pas pour but de bloquer l'association, qui fonctionne actuellement très bien sans ces statuts. Mais aimerait des statuts aboutis, pérennes avec un contrôle communal. C'est la seule raison pour laquelle nous allons refuser le vote.

VOTE

L'adhésion à l'association des parents d'accueil des Coteaux du Soleil est acceptée par 14 voix pour contre 8 voix et 4 abstentions.

FP remercie l'assemblée pour l'acceptation et rappelle que ces statuts sont communs à 4 communes. Il sera tout à fait possible de refaire ces statuts à la prochaine législature en tenant compte de toutes les remarques dans la mesure du possible. Il ne faut pas oublier que c'est une association intercommunale. Chaque commune est libre. Si Vétroz décide de nommer un conseiller général en tant que délégué, cela lui appartient.

FF demande à ce que, lors de la prochaine modification des statuts, le CG reçoive le document modifié avant qu'il ne passe au vote dans les communes. La Cogest me semble tout indiquée pour ce travail et faire son rapport au CG.

PMV, nos collègues de Conthey sont aussi favorables dans ce sens.

4 PRESENTATION DES ACTIVITES JEUNESSE / INTEGRATION / ANIMATION

PMV invite Cédric Bonnébault (CB) délégué cantonal à l'intégration, Nathalie Zanardini (NZ) délégué communal pour Vétroz et passe la parole à FP.

FP, cette présentation est pour montrer ce que fait notre commune au niveau de l'intégration. Qu'est-ce que l'animation socio-culturel, le service cantonal à la jeunesse, le service régional à l'intégration et le PIC, l'Asov et l'intégration à Vétroz ?

[Annexe 2 présentation de NZ](#)

[Annexe 3 présentation de CB](#)

FP, une trentaine de jeunes étaient présents dans cette même salle samedi pour fonder la Jeunesse de Vétroz.

Quant à l'intégration, le service à l'intégration régionale, il y a 3 collaborateurs, 2 à 50% et 1 personne sur mandat ponctuel. La commission intercommunale compte les communes de Vétroz, Conthey, Ardon, Chamoson et Nendaz avec 1 conseiller communal chacun. Le but est la mise en place de la politique cantonale et fédérale de l'intégration pour favoriser le développement du bien vivre ensemble et la cohésion sociale sur le district. Plus particulièrement pour les nouveaux arrivants. Il y a une charte régionale qui explique ce qui se fait. On peut vous la communiquer sur demande. La Confédération va baisser ses subventions de 10%, il y aura une séance le 9 novembre où nous verrons si le Canton va également baisser ses subventions ou combler ce manque. Le poste de délégué de la commune est payé à 75% par le Canton et la Confédération et le solde par les communes. Les autres postes sont à la charge de la commune. Selon les projets soumis au Canton, ils seront pris en charge entre 25% et 75%.

Tous les projets sont sur le site www.integration-dc.ch

NZ reprend la parole. Il y a également une page Facebook et Instagram. Nous sommes la commune qui a le plus de projets en place par rapport au district. Voir la suite de sa présentation dans l'[annexe 2](#)

PMV passe la parole au CG.

DR est content de voir **que le budget communal 2023 pour l'animation et l'intégration correspond à la moyenne Suisse selon les chiffres de la présentation de M. Bonébo.(correction demandée lors du plénum 18.12.3)** Il encourage l'animation à venir distribuer leurs flyers en salles de classe. Il n'est pas animateur et préfère que la motivation des jeunes vienne de l'intégration même plutôt que de retrouver des flyers dans la salle de maîtres.

PMV, il y a un bus, vous vous déplacez dans les quartiers. Mais je ne le vois que dans le parking communal rarement ailleurs dans Vétroz. Peut-on avoir une information ?

NZ, le bus est gros et ne passe dans les cours d'école le mercredi après-midi. Au printemps, un vélo électrique, avec une remorque, sera mis en service permettant de donner plus régulièrement rendez-vous aux gens et être plus visible dans les parcs et rue du village afin de toucher autrement.

PMV remercie les intervenants

5 PRESENTATION DU PROJET KSUITE (NOUVELLE PLATEFORME INFORMATIQUE DE LA COMMUNE)

PMV passe la parole à Dominique Kuster (DK). Présentation rapide en 2 parties.

La commune de Vétroz ne dispose pas de moyen de communication sécurisé ce qui rend la collaboration au niveau presque zéro. Nous attendons d'un outil moderne : des courriels partagés, des calendriers partagés, le partage de fichiers pour que le CG puisse aussi l'utiliser, la messagerie instantanée (nous utilisons tous WhatsApp avec partage de fichiers qui voyagent à travers la planète) et la vidéo conférence. Au niveau du CG, il y a un gros manque par rapport au partage de documents du législatif et autres informations sur la commune qui se retrouvent sur des serveurs aux États-Unis ou les PC des gens. C'est normal actuellement mais pas idéal avec la cybercriminalité. Quand on cherche une information, nous n'avons pas de vision d'ensemble et avons de la peine à en trouver.

La commission informatique, composée de FB, Bertrand Fontannaz et moi-même, a réfléchi à une plateforme intéressante avec les suites Office de base, mail, messagerie instantanée et pouvoir partager efficacement les fichiers, sécurisation des données et réductions des coûts actuels. Nous avons cherché une solution développée localement. Nous avons demandé à notre partenaire actuel de travailler sur cette base, sans succès. Au final c'est Ksuite de chez Infomaniak qui a retenu notre attention car basée en Suisse, les données sont stockées en Suisse avec des logiciels libre d'utilisation. Ksuite rempli presque tous les critères définis et à un prix très intéressant. Pour la comptabilité, c'est un autre prestataire, nous allons essayer d'optimiser et rationaliser l'utilisation et les coûts. Sur cette base, le CM a validé un pilote pour Ksuite, qui intègre le GC, le CM et l'administration municipale.

Pendant un certain temps il y aura 2 systèmes qui vont fonctionner en parallèle. Il y aura un nom de domaine provisoire afin de les différencier vetroz.org. Il y aura une arborescence qui facilitera la recherche par service. Le but est d'être plus efficace. L'idée est de terminer le pilote en fin d'année pour mettre en service en 2024. Le retour des participants permettra de finaliser ce pilote. Les invitations seront envoyées dès demain. **Annexe 4**

Il y aura un petit atelier soit lors de prochain plénum ou à un autre moment pour régler les problèmes que les différents utilisateurs du CG rencontreront.

FP prend le relais. Cliquez sur l'url que vous recevrez. Vous y trouverez les modules. La suite Only Office est gratuite, vous pourrez la télécharger. Des tests ont déjà été fait, on attend les retours des autres utilisateurs avant d'aller plus en avant avec Ksuite. **Annexe 4**

Alexandre Roh (AR), comment seront les droits liés aux comptes utilisateurs ? Les membres du Bureau auront-ils accès à tout ou pas ? Comment les espaces Kdrive seront-ils sécurisés ?

FP, le législatif donnera les droits. Il y aura, par exemple, un espace Bureau qui donnera accès aux membres du Bureau. L'administrateur système pourra donner les accès à qui de droit. L'idée est qu'un membre de la Cogest ait accès à la Cogest mais pas au Bureau par exemple.

AR, donc une personne ne faisant pas partie du législatif ne pourra pas y accéder ?

FP, non, seul l'administrateur système aura accès à tout.

DK, l'administrateur système sera Bertrand Fontannaz.

FP, tous les accès seront tracés. Il y aura possibilité de savoir qui aura eu accès à quoi.

PMV, le Bureau a demandé à ne pas migrer trop vite afin de passer en douceur de l'un à l'autre. Ce serait bien en janvier, après le budget qui est déjà un moment chargé.

FP, les invitations partiront pour la Cogest et le Bureau dans la journée de demain.

DK, Infomaniak, fournisseur de la plateforme, a son propre Helpdesk. Il encourage l'assemblée à s'y adresser en cas de problème avec le système Ksuite. La plateforme est assez intuitive.

C'est plutôt s'il manque un dossier ou un fichier qu'il faut s'adresser à Bertrand.

Olivier Cottagnoud (OC) c'est un projet pilote. Nous voulons qu'il fonctionne avant d'arrêter l'ancien contrat.

6 INFORMATIONS SUR LE BATIMENT MULTISPORTS AU STADE DES PLANTYS

PMV passe la parole à OC.

Comme vous le savez le ménage de la commune repose sur ses finances, soit les recettes fiscales. Sur les 6800 habitants, il y en a environ 1800 qui paient des impôts. Beaucoup n'en paient pas.

Certains de nos gros contribuables en paient beaucoup et sont très mobiles. Nous avons reçu l'information qu'un de nos grands contribuables va faire une optimisation fiscale qui risque d'avoir une grande incidence sur les finances communales. C'est toujours bien d'avoir des grands contribuables, mais cela devient moins intéressant s'ils partent. Cela amène une baisse de nos entrées fiscales.

Ce qui, par principe de précaution, nous a amené à tirer fortement sur le frein des dépenses.

Le CM a renoncé à toutes les dépenses et les investissements qui ne sont pas obligatoires. Moment très frustrant, car nous avons tous des projets que nous voulions mener à bien. Cette situation n'est pas facile.

Bien que nous venions de vous transmettre la demande de crédit d'engagement pour le bâtiment multisports des Plantys, nous avons dû faire des modifications sur ce projet.

DK, il y a environ 1 an nous avons ce projet basé sur les containers, puis une solution en dur, avec des vestiaires et une salle de sport en plus. Un projet qui coûtait plus du double que le projet initial, d'où la demande de crédit d'engagement.

Devant tout de même sécuriser la construction existante, nous avons mis au budget de quoi commencer des travaux d'assainissement pour que la configuration actuelle puisse continuer à fonctionner de manière sûre.

PMV, informe la Cogest qu'il n'y a plus de besoin de continuer à travailler sur ce dossier de financement. Il demande au conseiller municipal en charge du dossier de l'informer s'il faut demander à la Commission édilité de continuer à plancher sur ce projet ou si on les dispense. Pensez-vous que ce projet est susceptible de venir en 2025 ou on stoppe tout ?

DK, on n'a pas de vision précise sur ce qui va se passer. En attendant, il faut garder le dossier en stand-by. Peut-être que la prochaine législature pourra reprendre cela, mais il n'y a pas d'urgence.

PMV demande à la Commission édilité de mettre en stand-by.

DR, sais-t-on quel le pourcentage de la baisse fiscale à prévoir ?

OC, 10% de perte sur les entrées.

7 INFORMATIONS SUR LE REGLEMENT « STRUCTURES ET ECOLES SUITE A LA MOTION ACCEPTEE PAR LE CG »

PMV passe la parole à FP

FP, par rapport aux écoles et aux structures des écoles et aux structure d'accueil, un projet vous a été soumis ainsi qu'au Canton du Valais. Ce dernier nous a transmis ses remarques qui ont été intégrées au règlement qui vous a été renvoyé. Vous pouvez l'étudier. Je vais vous remettre les annexes 1 à 6 qui sont encours de mise en forme.

PMV, il faudra créer une commission ad hoc. Le mandat qui sera envoyé en temps voulu. Il demande à FB de l'informer directement.

DR, rappelle que le délai est de 12 mois et que la motion date de 2022. Il aimerait que les choses avances au plus vite. Qu'on n'arrive pas à mi 2024 pour traiter ce document.

FP, pour respecter les impératifs légaux des 12 mois, nous vous avons envoyé la version que nous avons envoyé au Canton. Maintenant vous avez la version qui contient les corrections du canton et leurs remarques. Si vous passez les articles de 1 à 21 dans l'ordre, vous avez de quoi faire.

DR, fait remarquer qu'en tant que dépositaire, il n'avait encore rien reçu à ce sujet au 16.10.

FP, tous les documents ont été transmis au Bureau.

PMV, va contrôler.

8 INFORMATIONS SUR LE RCO

PMV, le Bureau a décidé de l'échéancier suivant :

29.1.24 1^{ère} lecture

4.3.24 2^{ème} lecture

06.2024, si les modifications du RCO sont acceptées, nous le proposerons au corps électoral vétrozain.

La Commission relecture devra avoir le document à la 1^{ère} semaine de janvier, pour transmettre au secrétaire municipal l'ordre de marche pour le plénum extraordinaire du 29 janvier.

FF le Bureau a désigné FF pour la mise en forme finale du document afin d'aider la commission RCO à aller rapidement de l'avant.

9 INFORMATION DE LA PART DE L'EXECUTIF INFORMATIONS SUR LE RCO

FP nous sommes officiellement certifié « Cité Énergie Gold ». Nous serons invités pour la remise des diplômes au mois de novembre. Energia Vétroz aura lieu du 20 au 21 septembre 2024 si les sponsors le permettent.

LM nous avons collaboré avec Art Valais pour la fresque sur le mur des pompiers. Il y aura un article dans le Vétrospective de janvier.

La commission culturelle fait une nouvelle introspection avec « Ma région sous toutes ses coutures ». Un flyer pour un évènement sur notre patrimoine archéologique le jeudi 9 novembre sera distribué.

DK, RCCZ, le CM a mis sous paquet un lot de thématiques et de décisions stratégiques qui sera transmis sous peu au CG. On attend une date pour organiser la présentation et le passage des informations. Ce paquet permettra à la Commission édilité de travailler sur une série de concepts, de nous faire un retour, avec certains articles du futur règlement qui seront là-dedans.

Stéphane Papilloud (SP), domaine sécurité, Fabrice Larmandieu a démissionné avec effet immédiat en tant que SST et commandant des pompiers vendredi 13 octobre.

Anthony Duroux, policier municipal, a quitté Vétroz pour Martigny. Nous allons auditionner 2 personnes demain.

10 DIVERS

Arnaud Zufferey (AZ), vous avez parlé de fuite hypothétique d'un gros contribuable. Cette fuite est hypothétique ou actée ?

OC ce ne sont pas des fuites, mais un départ, une optimisation fiscale en cours de discussion.

PC, nous n'avons jamais autant vu de circulation à la rue du Pont depuis qu'elle est bordier autorisé. À quoi servent ces panneaux s'il n'y a pas de contrôle ?

SP, comprends le souci de PC qui en a largement épilogué sur les réseaux sociaux. Il le remercie pour toutes les informations intéressantes qu'il a donné. Il y a déjà eu plus 50 amendes sur la rue du Pont en 1 semaine.

La police municipale travaille de 8h du matin à 17h30 le soir, puis il y a le piquet intercommunal. Ils n'ont pas que la rue du Pont à surveiller. Il y a effectivement de la circulation, SP est lui-même resté à l'heure de pointe de midi 3 jours de suite. Les contrôles sont faits.

C'est le canton qui a fait le nécessaire pour mettre ces panneaux en place sur insistance pour ne plus voir de voitures chez eux.

PC, quand est-il de la rue des Charmilles ?

SP, c'est le Canton qui doit trancher. Il y a toujours 1 opposant.

PC, je suis allé au canton qui dit qu'ils ne regardent que si c'est en conformité et ne s'occupent pas du reste.

SP, c'est le Conseil d'Etat, qui fait partie du Canton.

Pietro Falco (PF), est navré de voir que le projet Plantys est tombé à l'eau. Il espère qu'il y aura possibilité de trouver un financement dans le futur.

Il apprend qu'il faut 3 personnes pour faire fonctionner le radar routier alors qu'on nous l'avait vendu comme peu gourmand en ressources. Dommage qu'il ne soit pas en service après 17h30. Ce n'est pas là qu'il y a de gros chauffards. Si on peut déplacer leur temps de travail à un peu plus tard, ce ne serait peut-être pas mal pour attraper les vrais malfaiteurs.

SP, la police cantonale a fait un coup de poing contre les rodéos urbains sur la bretelle d'autoroute le 10 octobre. 6 véhicules ont été confisqués. Malheureusement, ils seront remplacés par d'autres véhicules dans un mois.

Laurent Zufferey (LZ), l'an dernier, il y a eu la question du déneigement des installations sportives, terrain de foot aux Plantys. Y aura-t-il déblaiement, ou pas, et quelle solution est envisagée pour que les jeunes puissent continuer à faire leur sport ?

SP, on n'a jamais promis qu'on ferait le déneigement. Il faut une lame et de l'expérience pour déneiger le terrain de foot. Real Sport estime le coût à environ 80'000.- que nous n'avons pas à dégager dans le budget, pour ce déneigement et l'achat de la lame spéciale. Si l'on trouve moins cher, c'est volontiers.

DR, déposera 1 question écrite sur le même sujet. Il a maintenant reçu quelques réponses.

SP, le terrain est déneigeable, mais il faut récupérer les granulés. Si on abîme les fibres synthétiques et on ne va pas réinvestir pour le remettre en état. C'est un choix à faire.

DR, déposera une nouvelle question écrite sur les bordiers autorisés, dont la rue du Pont.

Pourquoi les rencontres citoyennes ont-elles été annulées ? Qui a validé ces annulations ? Seront-elles maintenues pour 2024 ?

Pourquoi l'aménagement des trottoirs du torrent ouest a été changé ?

MRR, Pourquoi la commune a-t-elle quitté la Société de Développement ?

OC, en 2018 déjà, il y a eu 3 ateliers participatifs où l'on a pu constater le peu d'intérêt des acteurs potentiels touristiques de Vétroz. Aucun représentant des encaveurs. L'aspect touristique ne concerne pas notre commune, par contre l'aspect développement oui. Ardon a la même problématique que nous et se pose aussi la question de rester.

Conthey est touristique et déborde de visiteurs sur Derborence.

OC a demandé auprès des autres présidents de commune de se recentrer sur l'aspect développement au sens général et en particulier économique. Comme il n'y a pas eu de retour positif de leur part, le CM a décidé de se retirer de l'office du tourisme en expliquant dans la lettre de démission que nous souhaitons une nouvelle réflexion sur la SD.

Nous espérons que la SD prenne cela au sérieux, avec ou sans nous et qu'ils iront vers cette direction.

MRR, qu'en sera-t-il des encaissements des taxes de séjour et d'hébergement ?

OC, on trouvera une solution, on est capable de le faire.

DK, il faut voir ce que dit la loi sur ces taxes de séjour, Les 3 communes touchent environ 17'000.- sur ces taxes. Nous payons 15'000.- à la SD sur un total de 45'000.- intercommunal. Il semble qu'un règlement doit être homologué pour pouvoir encaisser ces taxes de séjour et d'hébergement et pour avoir un règlement il faut un concept touristique. Concept que nous n'avons plus.

MRR, répond que cet encaissement est obligatoire. C'est la taxe de contribution touristique qui demande à être homologuée pour pouvoir procéder à son encaissement par voie obligatoire. La SD a une contribution touristique qui elle est volontaire. À ne pas confondre avec les taxes de séjour et d'hébergement. Si la SD ne s'occupe pas de cet encaissement, le rôle revient à la commune.

DR, précise dit qu'il y a une baisse des contributeurs volontaires à la SD.

PMV, remercie l'assemblée et invité ses membres, ainsi que les spectateurs à un verre de l'amitié.

LE PRÉSIDENT PMV CLÔT LA SÉANCE À 22H20

Ainsi fait à Vétroz, le 16 octobre 2023

VENETZ PIERRE-MICHEL
Président du Conseil général

MONIQUE ROH-RODUIT
Secrétaire du Conseil général

